
RÈGLEMENT ET INFORMATIONS

CONCOURS COSPLAY DE JAPAN IMPACT

1. DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

a. Les inscriptions au concours cosplay de Japan Impact 2019 ouvriront le 14 janvier 2019 et se clôtureront le 20 janvier 2019 à 23h59. Toute inscription précédant ou suivant ces dates ne sera pas prise en compte.

b. Pas d'inscription sur place possible.

2. SÉLECTION NATIONALE DE LA CLARA COW'S COSPLAY CUP (C4)

a. La Clara Cow's Cosplay Cup (C4) est un concours annuel qui réunit les meilleurs cosplayers internationaux. Chaque année, un duo (choisi lors de la sélection nationale à Japan Impact) a la chance de représenter son pays lors d'une finale organisée par la convention Animecon. La finale 2019 aura lieu au mois de juin de la même année dans la ville de Rotterdam au Pays-Bas.

b. Pour les règles générales, veuillez consulter les conditions de participation à la Clara Cow's Cosplay Cup → <https://www.animecon.nl/program/events/c4cc/c4-rules>

c. La prise en charge des sélectionnés comprend :

1. Transport jusqu'à l'aéroport d'Amsterdam (Japan Impact)
 2. Transport de l'aéroport d'Amsterdam à l'Hôtel (Animecon)
 3. Une chambre double dans un hôtel 4 étoiles du vendredi au dimanche (Animecon)
 4. Petit déjeuner dans l'hôtel (Animecon)
 5. Snacks, boissons et repas durant le séjour (Animecon)
-

3. COSPLAY INDIVIDUEL

a. Le cosplay individuel implique une participation et une implication seules. Aucune personne du public n'est autorisée à vous aider durant votre présentation. Le staff cosplay est là pour s'occuper des poses d'accessoires et pour toute autre demande.

4. COSPLAY GROUPE

a. Vous devez désigner un chef de groupe qui s'occupera des inscriptions ainsi que du transfert d'informations (WIP, fichiers divers,...).

5. CONFIRMATION DE PRÉ-INSCRIPTION

b. Une fois les dates closes, nous procéderons au traitement des inscriptions et vous serez informés de leurs statuts. Vous recevrez, par la suite, un email définitif quelques jours avant le salon contenant toutes les informations concernant le déroulement des concours.

6. RÈGLES ET LIMITES D'INSCRIPTION

- a. Le concours individuel** est en principe restreint aux participants de 16 ans et plus.
 - b. Le concours groupe** est ouvert aux participants de 12 ans et plus (avec la présence obligatoire d'au moins un participant de 16 ans ou plus).
 - c. Les participants de moins de 16 ans** peuvent également défiler mais uniquement s'ils sont accompagnés d'un tuteur légal (présence dans les backstages) ou si ce dernier autorise la participation des personnes concernées après avoir signé une autorisation parentale à l'entrée pour les cosplayeurs.
 - d.** Vous ne pouvez participer qu'une seule fois au concours individuel.
 - e.** Vous ne pouvez participer qu'une seule fois au concours groupe.
 - f.** Si vous voulez participer aux deux concours, vous n'y êtes autorisé que si vous présentez un costume différent pour chaque concours.
-

7. NOMBRE LIMITE DE PARTICIPANTS

Pour différentes raisons logistiques (créneau horaire, confort, sécurité) les organisateurs ainsi que le comité de Japan Impact se réservent le droit de refuser une inscription :

- a.** Si le nombre de participants maximum est atteint.
- b.** Si un groupe dépasse le nombre de 15 participants*.
- c.** Si un personnage d'une série est représenté plus de deux fois dans toutes catégories confondues (il ne pourra donc pas y avoir 3 Miku Hatsune ou 3 Luffy par exemple...),
- d.** Si une série est représentée plus de deux fois dans toutes les autres catégories (il ne peut pas y avoir 3 Naruto ou 3 League of Legends par exemple...).
- e.** Le concours individuel possède environ entre 25 et 30 places maximum.
- f.** Le concours groupe possède environ 20 places maximum. Les participants au C4 seront prioritaires.

** Pour des raisons de sécurité, l'espace des backstages étant limité, les groupes composés de plus de 10 participants ne seront pas prioritaires sur l'ensemble des inscriptions. Leur validation dépendra du nombre d'inscription pour le concours et de la composition de chaque groupe inscrit.*

8. CATÉGORIES AUTORISÉES

Les costumes tirés d'un titre ou d'une illustration officielle seront prioritaires. Les personnes ayant des costumes tirés d'illustrations non-officielles pourront défiler si le nombre de places le permet.

- a.** Anime et manga asiatiques
- b.** Dessins animés et BD européens
- c.** Dessins animés et comics américains
- d.** Jeux vidéo
- e.** Musique
- f.** Films
- g.** Sentai ou Metal Hero

- Si votre costume ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez-nous en informer, il sera soumis à validation par l'organisation.
-

9. DOSSIER D'INSCRIPTION DU COSPLAYEUR

a. Chaque inscription devra être créée sur la plateforme Dropbox (aucune autre plateforme n'est autorisée) et composée des fichiers suivants :

b. Image du personnage

1. Une image originale, officielle et de bonne qualité du personnage.

c. Un dossier « Work in Progress » (WIP)

1. Soit, les photos d'avancement de votre costume.
2. Les photos terminées des costumes ne constituent pas un dossier de « Work in progress ».
3. Un minimum de 10 images montrant les différentes étapes de vos réalisations est attendu.

d. Fichier d'accompagnement audio

1. Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio au format .mp3 (aucun autre format ne sera accepté)
2. Le fichier audio doit être définitif (pas de délai supplémentaire autorisé)
3. Le fichier audio ne devra pas dépasser le temps imparti de votre catégorie de passage*
4. La qualité du son ainsi que des enregistrements devra être suffisante.
5. Si vous n'avez pas prévu l'utilisation de musique lors de votre prestation, nous vous invitons à choisir une musique de fond pour votre passage sur scène.

* lire point « durée de passage »

e. Fichier d'accompagnement vidéo (facultatif)

Depuis 2019, les vidéos sont à nouveau autorisées. Afin de garantir une qualité de spectacle, les participants qui souhaitent introduire une vidéo à leur projet devront :

1. Écrire aux organisateurs leur performance dans les détails dans le champ d'inscription prévu à cet effet.
2. La vidéo doit être définitive (pas de délai supplémentaire autorisé).
3. Envoyer une vidéo d'une répétition de la performance dans son intégralité afin que les organisateurs puissent avoir une idée générale de l'ensemble de la prestation.
4. Avoir une performance de secours sans vidéo qui devra être jointe dans tous les cas lors de l'inscription.
5. Le fichier ne doit pas excéder les 25 Mo

f. L'équipe organisatrice se réservera le droit de refuser dans l'immédiat une inscription qui ne respectera pas un des 5 critères du point 9e cité ci-dessus.

g. Les différents projets seront jugés par l'ensemble des membres de l'organisation et seront soumis à la validation ou refus de la vidéo. Les critères principaux sont les suivants :

1. La vidéo doit apporter un support et une aide supplémentaire à votre prestation.
2. Il doit y avoir une interaction entre la vidéo et vous.
3. La vidéo ne doit pas devenir plus importante que vous dans votre performance (70-30%)

Dans le cas où le projet avec vidéo ne serait pas validé, les participants recevront un mail explicatif sur les raisons du refus. Dans ce cas, seule la vidéo est concernée. L'inscription reste validée

uniquement si tous les autres points du règlement sont respectés. Les participants devront se tenir à leur fichier audio.

h. L'équipe organisatrice se tient à disposition pour toutes questions à ce sujet sur l'adresse mail citée en fin du règlement.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser toutes participations dont les points constituant le dossier ne seront pas respectés ou envoyés lors des inscriptions.

10. DURÉE DE PASSAGE SUR SCÈNE

a. 1 minute maximum sans prestation pour le cosplay individuel

b. 1 minute 30 maximum avec prestation pour le cosplay individuel

c. 2 minutes 30 maximum pour le cosplay groupe et les sélections du C4

d. 3 minutes maximum pour le cosplay groupe si le nombre de participants est de 8 personnes et plus

e. *Ces temps ne sont donnés qu'à titre indicatif, il n'est donc pas obligatoire de rester le temps maximum sur scène. Vous pouvez naturellement effectuer une prestation plus courte.*

11. INTERDICTIONS

Pour des raisons de sécurité et de respect des lieux et d'autrui, nous vous demandons d'observer à la lettre les interdictions suivantes, sous peine de disqualification, voire de poursuites juridiques :

a. Armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.

b. Armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.

c. Armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.

d. Liquides inflammables : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes, comme les alcools à brûler.

e. Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

f. Les costumes achetés : votre costume doit être réalisé par vous-même (et/ou avec l'aide de votre entourage, en précisant ce point sur votre document d'inscription et lors de votre entretien avec le jury) et présenter un intérêt artistique. Si vous avez un doute sur un costume customisé, contactez-nous.

g. Liquides indélébiles : tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.

h. Figures dangereuses et/ou acrobatiques : seules sont autorisées les personnes pour lesquelles ces figures ou acrobaties représentent une activité professionnelle ou habituelle (figures exécutées aux risques et périls de l'utilisateur).

i. La nudité des participants : Dans le cas où le(s) personnage(s) choisi(s) a une forte nudité, les participants devront porter un vêtement couleur chair (ou une autre alternative vestimentaire) afin de

dissimuler les parties intimes. Il devra également s'assurer que le costume supporte le mouvement et éviter un accident lors du passage sur scène. Le port d'un short sous les jupe/robes est **obligatoire**.

j. Gestes ou paroles irrespectueuses : Toutes personnes ayant des geste(s)/parole(s) grave(s) ou blessant(es) à l'encontre d'un(e) participant(e), staff, sécurité, membre d'organisation, comité de Japan Impact qu'elles soient directes ou indirectes.

k. Tous gestes discriminants envers une ou plusieurs personnes.

l. Tous les objets et gestes qui sont à caractère raciste ou pornographique.

m. Tous les objets et gestes qui incitent à la violence ou qui la provoquent.

n. Toute opinion politique pouvant nuire à une personne ou à une institution.

L'équipe organisatrice, le comité de Japan Impact ainsi que l'établissement de l'École Polytechnique fédérale de Lausanne déclinent toute responsabilité en cas d'incident et se réservent le droit de bannir toute personne du concours cosplay de Japan Impact et de la convention, et ce de manière définitive si les différents points d'interdiction ne seraient pas respectés.

12. CONFIRMATION D'INSCRIPTION, HORAIRES, ENTRÉE ET ACCÈS AUX VESTIAIRES

a. Toutes les personnes participant au concours cosplay de Japan Impact bénéficieront de l'entrée gratuite, le jour de leur passage.

b. Il est impératif que votre fichier d'accompagnement audio soit apporté lors de la confirmation de l'inscription le jour de votre passage sur scène (clé USB, disque dur externe, etc) afin d'éviter tout désagrément imprévu de votre fichier média. Nous déclinons toute responsabilité en cas de problèmes persistants.

c. Le concours individuel aura lieu le samedi 16 février 2018 à 13h00. Les confirmations d'inscriptions se feront à l'entrée spéciale cosplay de 8h30 à 9h30.

Au-delà de cette heure, votre participation sera annulée et vous ne bénéficierez plus de votre entrée gratuite.

d. Le concours groupe et les sélections du C4 auront lieu le dimanche 17 février 2018 à 13h00. Les confirmations d'inscriptions se feront à l'entrée spéciale cosplay de 8h30 à 9h30.

Au-delà de cette heure, votre participation sera annulée et vous ne bénéficierez plus de votre entrée gratuite.

e. Une fois que vous aurez confirmé votre inscription, vous pourrez vous rendre dans les vestiaires cosplay. Ceux-ci seront ouverts dès 9h00. Des boissons et autres snacks seront à votre disposition. Il y aura également des miroirs et autre matériel de couture et bricolage en cas de besoin.

f. L'ordre de passage sera également affiché dans les vestiaires.

g. Les participants inscrits le samedi ont accès aux vestiaires le samedi. Les participants inscrits le dimanche ont accès aux vestiaires le dimanche.

h. L'entrée des vestiaires sera surveillée par un staff. Ce dernier contrôlera l'accès pour les personnes autorisées. Vos affaires seront donc à l'abri de vols extérieurs. Cependant, ni l'équipe organisatrice ni le comité d'organisation de Japan Impact ne pourraient être tenus responsables en cas de vol à l'intérieur des vestiaires.

13. ACCOMPAGNATEURS

Suite à différents abus les années précédentes, **les vestiaires ne sont accessibles qu'aux personnes inscrites au concours cosplay**. Les accompagnateurs ne sont autorisés que si :

- a. Il est le représentant légal du participant mineur
 - b. Le costume du participant nécessite une aide précise et spécifique (montage d'armure ou de coiffe, maquillage important et compliqué)
 - c. Tous accompagnateurs devront être annoncés lors des inscriptions au concours cosplay en précisant correctement les raisons de leur présence. L'équipe organisatrice analysera les demandes et vous tiendra informé de sa décision. Aucun accompagnateur non-annoncé ne sera autorisé à entrer dans les backstages
 - d. Les accompagnateurs autorisés à accompagner les participants doivent impérativement se munir d'une pré-vente et la présenter lors des confirmations d'inscriptions à l'entrée des cosplayers. Sans cette pré-vente ils ne seront pas autorisés à entrer dans les backstages.
-

14. LE JURY

Chaque année, le jury peut être composé des invités suivants :

- a. Des cosplayers de nationalité suisse et des invités étrangers dont le travail et le parcours sont appréciés et reconnus au niveau national ou international.
 - b. Des personnes externes (membres d'autres associations organisatrices de concours cosplay, photographes, membres du comité de Japan Impact,...)
 - c. Nous essayons d'avoir un jury avec des personnes aux capacités différentes (tissus, props, make-up) afin de juger au mieux les différentes techniques que vous utiliserez dans la conception de votre costume et de vos accessoires. Aucun membre de l'organisation ne figure parmi les membres du jury. L'organisation n'a donc aucun pouvoir décisionnel sur le résultat des différents concours.
-

15. LES CRITÈRES DE NOTATION

- a. Dans un premier temps, le jury se concentrera sur votre prestation sur scène et d'éventuels éléments de vos costumes (solidité du costume notamment).
- b. Dans un second temps, le jury s'entretiendra avec vous individuellement après le concours afin de vous poser des questions techniques sur vos costumes. Vous ne devez pas quitter les backstages avant que les organisateurs vous en donnent l'autorisation. Les membres du jury choisis par nos soins vous jugeront sur :
 - 1. La difficulté technique de votre costume
 - 2. Le choix des tissus ou des matériaux
 - 3. La qualité de la couture ou de la construction
 - 4. La ressemblance avec l'image de référence
 - 5. Le rendu final du costume
 - 6. La compréhension de votre prestation
 - 7. L'originalité de votre prestation
 - 8. L'attitude sur scène
 - 9. Rendu final de la prestation

Pour les groupes, deux critères seront ajoutés à la notation :

- 10. L'homogénéité des costumes

11. L'homogénéité de la prestation

c. Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou aux membres de l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à votre disposition après le concours pour d'éventuelles questions au sujet de votre costume ou de votre prestation.

d. Aucun membre d'organisation ainsi que le comité de Japan Impact ne participent aux délibérations des jury. Ils n'ont donc aucun pouvoir décisionnel sur les résultats des différents concours cosplay.

16. LA REMISE DES PRIX

a. La remise des prix s'effectuera chaque jour pour les concours du jour (heure et emplacement encore non défini).

b. Le jury récompensera les meilleurs costumes et prestations et distribuera certains prix spéciaux. Il est possible qu'un participant puisse être récompensé plusieurs fois.

EN CAS DE QUESTIONS PAR RAPPORT AU RÈGLEMENT, VEUILLEZ ÉCRIRE
À L'ADRESSE SUIVANTE :

cosplay@japan-impact.ch

